

**Séance
2010-06-07**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 7 juin 2010 à 20 heures à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers M. Raynald Coulombe, M. Jonathan Daigle, M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, Mme Chantal Côté et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2010;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2010;**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Demande de dérogation mineure, Ms Gaétan et Michel Deschênes;
 - b) Demande à la CPTAQ, M. Robert Poupart;
 - c) Demande de révision des limites de vitesse au ministère des Transports;
 - d) Demandes de subventions;
 - e) Acte du dépôt du plan triennal du comité des visites de l'église;
 - f) Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture;
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Engagement du personnel d'été;
 - b) Acceptation offre de services professionnels en droit municipal pour l'inspection municipale;
 - c) Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron ltée. situé sur le lot 3 250 435;
 - d) Appui de la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le projet de Vidéotron;
 - e) Confirmation de l'attribution des comités aux conseillers;
 - f) Assurances, Regroupement des Amis du Moulin Ouellet.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M. le maire André Clavet procède à l'ouverture de la séance.

Vérification des présences

Sont présents : M. Raynald Coulombe, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M. Sylvain Landry, siège # 3,
M. Raymond Hébert, siège # 4
M. Jimmy Talon, siège # 5,
Mme Chantal Côté, siège # 6
Son honneur, M. le maire, André Clavet

2010-06-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par la conseillère Chantal Côté que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2010-06-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2010

Adoption procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2010, après avoir été lu par chacun des conseillers soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2010-06-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 1000372 au numéro 1000482 inclusivement, pour la somme de 301 013,33 \$, les salaires pour une somme de 69 796,63 \$, pour un total de 370 809,96 \$.

6. Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2010

M. Raynald Coulombe, conseiller responsable fait la présentation du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2010.

7. Affaires nouvelles

2010-06-04

a) Demande de dérogation mineure, Ms Gaétan et Michel Deschênes

Demande de dérogation mineure Gaétan et Michel Deschênes

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser la construction d'un camp forestier de 18,21 m² ayant une superficie au sol supérieure à 12 m² tel que prescrit par l'article 3.6 du règlement de construction numéro 272, ce bâtiment sera situé à plus de 150 mètres d'un chemin public et la zone concernée est la Fc-2 et le lot : 3 769 307;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été affiché dans le journal *Le Vaillant*, le tout conformément à la Loi ainsi que dans les deux tableaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la demande d'autorisation, telle que rédigée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil accepte cette demande de dérogation mineure pour la construction d'un camp forestier de 18,21 m² sur la propriété de Ms Gaétan et Michel Deschênes, lot 3 769 307, cadastre de la paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2010-06-05

CPTAQ Robert
Poupart

b) **Demande à la CPTAQ, M. Robert Poupart**

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à aliéner une partie de terrain qui est non accessible par rapport à la rivière des Perdrix;

CONSIDÉRANT QUE la partie visée est le lot 3 912 650, zone Fa-1, dont la superficie est de 3 401 m², propriété de M. Normand Fournier et l'aliénation est en faveur de M. Robert Poupart, propriétaire dont la propriété borde de l'autre côté de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'acceptation de cette demande d'aliénation en faveur de M. Robert Poupart pour le lot 3 912 650, cadastre de la paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2010-06-06

Réduction vitesse ch.
des Pionniers Est et
Ouest et Petit-Cap

c) **Demande de révision des limites de vitesse au ministère des Transports**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que les limites de vitesse sur le chemin des Pionniers Est et Ouest et la route du Petit-Cap devraient être réévaluées à la baisse;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, plusieurs accidents avec blessés graves ou mort ont eu lieu sur le chemin des Pionniers Est et Ouest puisque la visibilité en est réduite à plusieurs endroits (halte routière, dépanneur, casse-croûte, entreprises, motel, et par le fait même affecte la circulation;

CONSIDÉRANT QU' il est primordial pour le conseil municipal d'assurer la sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité des véhicules entrant et sortant du parc municipal situé au 630, route du Petit-Cap est pratiquement nulle;

CONSIDÉRANT QUE pendant la saison estivale plus de 120 jeunes sont présents sur place 3 jours par semaine et ceci amène une circulation accrue et

un danger supplémentaire puisque la limite de vitesse est de l'ordre du 70 kilomètres heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports de réviser à la baisse les limites de vitesse sur le chemin des Pionniers Est et ouest entre le 248, chemin des Pionniers Est et le 571, chemin des Pionniers Ouest. Sur la route du Petit-Cap, la demande de révision est pour le secteur situé entre le 510 et le 691.

2010-06-07

Demandes de subventions

d) Demandes de subventions

CONSIDÉRANT QUE des demandes de financement ont été présentées par *Les gardiens de l'héritage Sud-Côtois* et *La société Saint-Jean-Baptiste*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont discuté et analysé ces demandes de soutien financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jimmy Talon et résolu unanimement d'octroyer un montant de 500 \$ pour l'organisation des activités de l'année 2010 de l'organisme *Les gardiens de l'héritage Sud-Côtois*. De plus, un montant de 1 000 \$ est octroyé à *La Société Saint-Jean-Baptiste* pour l'organisation des feux d'artifices le 23 juin prochain. Une reddition de compte devra être soumise à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et ce, selon la politique de reddition de compte en vigueur.

e) Acte du dépôt du plan triennal du comité des visites de l'église

Le conseil prend acte du dépôt du plan triennal 2010-2012 du comité des visites de l'église.

2010-06-08

PAÉLÉ

f) Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture et aimerait que ce projet débute à Cap-Saint-Ignace dès cet automne;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vient en support aux familles défavorisées de notre municipalité en offrant une journée par semaine de répit-parent;

CONSIDÉRANT QUE pour débiter le projet il faut un engagement de l'organisme pour le plan d'actions et pour permettre de faire des demandes de subventions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantale Côté, appuyé par le conseiller Jimmy Talon que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise Mme Sophie Boucher, directrice générale à être la gestionnaire autorisée pour le PAÉLÉ. Les différents engagements de la Municipalité seront les suivants :

1. Prêt du local Boutchoux au Centre culturel;
2. Achats de 1 000 \$ à 2 000 \$ de livres 0-5 ans pour la bibliothèque Léo-Pol-Morin;
3. Soutien financier matériel et repas (possibilité et partenaires à déterminer);
4. Transmettre les coordonnées des responsables de gardes privées et Boutchoux à la bibliothèque Léo-Pol-Morin;
5. Donner un livre à Noël pour les enfants ayant utilisés le programme PAÉLÉ durant l'année;
6. Intégrer l'animation d'un conte pour les petits et devant les parents lors de la fête de Noël;
7. Donner *Une naissance un livre* et/ou un livre dans le panier des nouvelles naissances;
8. Une demande de subvention sera adressée au Pacte rural pour aider à démarrer et assurer la continuité du programme;
9. Une demande de collaboration sera faite au comité de la politique familiale.

2010-06-09

8. Affaires commencées

Personnel d'été

a) Engagement du personnel d'été

ATTENDU QUE chaque année, la Municipalité de Cap-Saint-Ignace engage des ressources humaines saisonnières afin de combler les postes d'animateurs de terrain de jeux, de sauveteurs à la piscine, de préposés au bar laitier et pour l'entretien du parc municipal;

ATTENDU QUE suite à la parution d'offres d'emploi dans le journal le Vaillant, des c.v. ont été déposés à nos bureaux et une sélection a été effectuée afin de combler adéquatement tous les emplois disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager le personnel suivant pour les emplois d'été.

Animateurs(trices) de terrain de jeux :

- Sarah Ouellet
- Marie-Pier Ouellet
- Annie Ouellet
- Mélissa Lavoie
- Mathieu Paré
- Jean-Phillip Mercier
- Xavier De La Durantaye
- Catherine Duval
- Mélanie Duval
- Marie-Pier Gaudreau

Sauveteurs piscine :

- Kariane Guimont
- Isabelle Bouchard
- Claudia Caouette

Bar laitier :

- Alexandre Rhéaume
- Catherine Vézina

Entretien du parc municipal :

- Alexandre Rhéaume

2010-06-10

Lavery de Billy
Ligne directe
Urbanisme

b) Acceptation offre de services professionnels en droit municipal pour l'inspection municipale

CONSIDÉRANT

l'offre de services professionnels faite par M^e Daniel Bouchard de LAVERY, DE BILLY, en date du 28 mai 2010 pour le droit à un accès téléphonique illimité pour répondre à toute question reliée à l'inspection municipale au sens large;

CONSIDÉRANT QU'

il est très intéressant pour la Municipalité de souscrire de nouveau à cette offre étant donné la complexité au niveau de l'urbanisme et l'expérience d'utilisation en 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Hébert, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe d'accepter l'offre de services faite par LAVERY, DE BILLY, en date du 28 mai 2010 pour une somme forfaitaire de 500,00 \$ par année taxes et déboursés non inclus. La présente offre de services est acceptée pour une année seulement.

2010-06-11

Autorisation tour
Vidéotron

c) **Autorisation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron Ltée situé sur le lot 3 250 435**

ATTENDU QUE Vidéotron Ltée projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit aux plans figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé par Vidéotron pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte ce projet à condition d'utiliser la tour pour son antenne de radiocommunication du Service incendie et ce, pour une période sans limite de temps pour l'utilisation de cet emplacement sans aucun frais;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique (distance minimale requise de trois fois la hauteur de la tour à proximité d'un lieu public) avec lesquels doit également composer le promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est favorable au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron Ltée et décrit aux plans figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante,

D'acheminer copie de cette résolution à Vidéotron Ltée à l'attention de M. Yan Triponez.

2010-06-12

CPTAQ, tour
Vidéotron

d) **Appui de la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le projet de Vidéotron**

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron ltée doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'une tour de télécommunications de type autoportante et des accès sur les lots 3 250 435 et 4 054 107, propriété de Ferme Richard et fils enr.;

CONSIDÉRANT QU' une entente a été conclue entre Vidéotron ltée et le propriétaire Ferme Richard et fils enr. pour l'implantation de la dite tour et des accès ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de structures de télécommunications sont soumises aux lois du Parlement du Canada et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les objectifs de la loi sur les télécommunications en favorisant le développement des télécommunications au Canada, en permettant l'accès aux Canadiens dans toutes les régions à des services de télécommunications sûrs, abordables et de qualité et en permettant d'accroître l'efficacité et la compétitivité des télécommunications canadiennes ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation de la tour est conforme au Code de sécurité 6 de Santé Canada;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande est une partie boisé non cultivé et est assise sur un fonds rocheux;

CONSIDÉRANT QUE le site choisi pour l'implantation de la tour est celui de moindres impacts sur les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation d'une tour de télécommunications n'altérera pas l'homogénéité de la communauté agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures ;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas, ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour l'implantation de la tour afin d'assurer la continuité et le fonctionnement adéquat du réseau de télécommunications ;

CONSIDÉRANT QU' une tour de télécommunications n'est pas considérée immeuble protégé au sens du RCI de la MRC de Montmagny ;

CONSIDÉRANT QUE pour transmettre le formulaire du demandeur à la CPTAQ, nous devons lui joindre une résolution d'appui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce Conseil appuie la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec faite par Vidéotron ltée pour l'implantation d'une tour de télécommunications de type autoportante et des accès sur les lots 3 250 435 et 4 054 107, propriété de Ferme Richard et fils enr.

2010-06-13

Attribution comités municipaux aux élus

e) Confirmation de l'attribution des comités aux conseillers

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a décidé d'attribuer aux conseillers des comités et ce, depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT QUE pour la bonne administration des dossiers, chacun des conseillers doit s'impliquer dans divers comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Son honneur le maire, M. André Clavet, nomme les personnes suivantes sur les différents comités municipaux;

M. Raynald Coulombe : Travaux publics, hygiène du milieu, eau potable et urbanisme

M. Jonathan Daigle :	Loisirs, transport adapté et Centre culturel
M. Sylvain Landry :	Politique culturelle, culture et patrimoine, eau potable, Service incendie et OMH
M. Raymond Hébert :	Travaux publics, équipements et achats, hygiène du milieu et eau potable
M. Jimmy Talon :	Ressources humaines, développement, consultant et soutien en loisirs
Mme Chantal Côté :	Ressources humaines, politique familiale et bibliothèque

Il est entendu que M. André Clavet, maire, est membre ex-officio de tous les comités.

2010-06-14

f) **Assurances, Regroupement des Amis du Moulin Ouellet**

Assurances RAMO

CONSIDÉRANT QUE les membres du Regroupement des Amis du Moulin Ouellet travaillent de façon régulière au Moulin Ouellet pour son entretien, ménage, réparation mineures et majeures ainsi que pour l'organisation de diverses activités;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités sont prévues en partenariat avec la Municipalité, dont la fête de la pêche;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'ajout d'un assuré additionnel a été effectué auprès de notre assureur pour le Regroupement des Amis du Moulin Ouellet puisque seul le bâtiment est actuellement assuré;

CONSIDÉRANT QUE pour couvrir les activités qui se déroulent dans notre bâtiment, il est important de détenir une assurance responsabilité civile et erreurs et omissions;

CONSIDÉRANT QUE la charte du RAMO a été envoyée à nos assureurs pour analyse;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une réponse positive de notre assureur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter le Regroupement des Amis du Moulin Ouellet sur notre police d'assurance pour la responsabilité civile et erreurs et omissions et ce, pour une période d'un an maximum. Cette assurance ne sera pas renouvelable annuellement. Si une prime supplémentaire est chargée, la Municipalité paiera les coûts puisqu'il est important d'assurer les couvertures nécessaires puisque le bâtiment n'est plus considéré comme vacant. La décision de l'assureur a été prise en fonction de la charte transmise, des lois et règlements de l'organisme et du calendrier des activités.

9. Informations générales

M. Clavet informe les gens de différents dossiers.

10. Période de questions générales

M. le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

2010-06-15

11. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que la séance soit levée à 21 heures 5.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

André Clavet,
maire